

# Commune de MAS SAINTES PUELLES

## Conseil municipal Séance du mercredi 19 octobre 2022 Procès verbal

Le mercredi 19 octobre deux mille vingt-deux, à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de MAS SAINTES PUELLES s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame SIAU Isabelle, maire.

Conseillers présents : SIAU Isabelle, MONOD Pierre, PEYROUZET Françoise, PELISSIER Alain, ALETRU Mathias, BEAUDONNET Maryline, BUSSON Guy, EHRARDT Fanny, FOURNIL Brigitte, GALLARD René, NAUDINAT Jean-Claude, PALANQUE Adeline, RUIZ Nathalie,

Conseillers absents et excusés : SOULET Béatrice

Procurations : MEUNIER Jérôme a donné procuration à M. PELISSIER Alain

Le conseil a choisi Madame PEYROUZET Françoise pour secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la réunion du 22 septembre 2022.

### 1. Compte rendu de la délégation L. 2122-22 du CGCT

Conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), voici les décisions prises dans le cadre de la délégation confiée à Madame le maire par délibération DE\_2020\_010 en date du 10 juin 2020 :

#### 1-1 Déclaration d'intention d'aliéner

Date	Objet de la décision
21/09/2022	Renonciation à préemption DIA parcelles E 1119, E 1139 170 chemin de la tour ;

### 2. Intercommunalité

#### 2-1 Groupement de commande – création d'un site

Madame le Maire indique au conseil municipal que la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois a créé, conformément aux dispositions des articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la commande publique, un groupement de commandes pour organiser une consultation pour la création d'un site internet.

Compte-tenu que la commune a des besoins similaires et dans le but de rationaliser les démarches administratives liées aux procédures de passation de marchés, Madame le Maire sollicite le conseil municipal afin d'adhérer audit groupement de commandes.

Madame le Maire donne lecture du projet de convention qui définit la constitution et les modalités de fonctionnement du groupement de commandes et qui désigne la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois comme coordonnateur dudit groupement.

Madame le Maire sollicite le conseil municipal afin :

- d'adhérer au groupement de commandes pour la création d'un site internet constitué par la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois,
- d'approuver le projet de convention ;
- de l'autoriser à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

Délibération prise à l'unanimité

### 3. Finances

#### 3-1 Dossier de subvention – aménagement de l'entrée de ville

La commune de Mas Saintes Puelles souhaite engager un programme ambitieux d'aménagement de l'entrée Est du village et de sécurisation de ses espaces publics sur l'avenue du puits artésien RD 33 afin d'apaiser les vitesses, faciliter et encourager les déplacements des modes actifs.

En parallèle, le Conseil Municipal, voulant avoir une vision globale sur les différents projets d'aménagement, et notamment, l'aménagement d'une « voie verte » favorisant la liaison des modes actifs entre le village et le Canal du

Midi, a fait appel au CAUE pour établir une stratégie et une méthodologie plus globale afin de mettre en cohérence les projets touristiques et de loisirs, relier les différents espaces et prioriser les investissements.

Au regard des priorités de la commune, l'aménagement projeté a pour objectif :

- D'une part, de réaliser une étude préliminaire relative à l'aménagement d'une liaison modes actifs reliant le village et le Canal du Midi afin de profiter du rayonnement touristique du Canal pour proposer une valorisation touristique du patrimoine communal
- Et d'autre part, de requalifier et d'embellir l'entrée de la commune de Mas Saintes Puelles pour lui donner une identité paysagère propre, permettant de bien marquer la transition entre le hors agglomération et le village.
- De sécuriser le carrefour entre l'avenue du puits artésiens RD33, l'avenue du Bosquet RD 818 et le chemin du stade. La commune de Mas Saintes Puelles a mandaté l'Agence Technique Départementale de l'Aude pour réaliser le programme de cette opération.

Les objectifs généraux recherchés dans le cadre de cette opération sont :

Assurer un traitement qualitatif des entrées d'agglomération (Mise en valeur et sécurisation) ;

Apaiser et maîtriser les vitesses ;

Assurer un cheminement sûr, lisible et accessible pour les modes doux reliant le stade au centre-bourg ;

Aménager les espaces publics :

- o Créer un espace de détente avec quelques plantations
- o Mettre en valeur le puits artésien
- o Créer un espace ludique pour les enfants (jeux, fontaine, ...)
- o Prévoir des places de stationnement
- o Créer un aménagement paysager

Assurer une cohérence dans le traitement et l'aménagement de l'espace public en faisant preuve de sobriété (matériaux, les mise en œuvre, mobilier) et en privilégiant les matériaux naturels ;

Limiter l'impact du projet sur l'environnement, tant en phase chantier que tout au long de sa durée de vie (bruit, matériaux, imperméabilisation des sols et gestion des eaux de ruissellement, etc.)

Les emprises pouvant à certains endroits être limitées, dans le respect de la réglementation existante et des lois LAURE (Loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie) et pour l'égalité des droits et des chances (Loi « handicap »), la priorité des aménagements doit être donnée aux :

- Piétons ;
- Cyclistes ;
- Transports en commun ;
- Véhicules motorisés, dont le stationnement.

#### **Planning**

- Programme [ATD11] : 4ème trimestre 2022
- Dépôts subventions : 31/10/2022
- Études [MOe/archi] : 2ème semestre 2023
- Validation CD 11\* [MOe] : Obligatoire avant démarrage travaux\*
- Travaux : A partir du 1er semestre 2024

#### **Estimation globale du projet :**

##### **Dépenses :**

**284 400 euros HT                      341 280 euros TTC**

##### **Recettes :**                      **284 400 euros**

DETR (40 %) :                      113 760 euros

Région (10 %) :                      28 440 euros

Département (30 %) :                      85 320 euros

Autofinancement (20 %) :                      56 880 euros

Délibération prise à l'unanimité

#### **3-2            Subventions comité des fêtes**

Mme le Maire souhaite informer le conseil municipal, comme chaque année, en plus de la subvention normale, le comité des fêtes reçoit 2 subventions complémentaires pour l'organisation des apéritifs de la fête de juillet et octobre soit 175 euros et 180 euros.

Les crédits sont suffisants.

Délibération prise à l'unanimité

### 3-3 Régie modification

Mme le Maire explique que la commune a fait l'objet d'un contrôle de régie. A l'issue de ce dernier, il convient de modifier l'acte constitutif de la régie, à savoir qu'il faut inclure la location de tables et chaises (caution), la location des salles (caution), annuler la régie photocopies jusqu'à nouvel ordre. Il faut modifier le montant autorisé de dépôt et l'arrêté de nomination. Il est décidé également.

Concernant le contrôle, la commune doit modifier la procédure actuelle pour répondre à la réglementation. Le service administratif a déjà commencé à faire les modifications et corriger les potentielles erreurs.

Délibération prise à l'unanimité

## 4. Sécurité

### 4-1 Présentation de la cellule de crise

Mme le Maire fait un retour sur l'exercice qui a eu lieu en mairie le 10 octobre au matin. A l'issue de ce dernier, il s'est avéré nécessaire de faire quelques modifications. Mme le Maire souhaite en faire part aux élus avant la réunion publique du 20/10/2022.

## 5. Autres domaines de compétences

### 5-1 Licence IV

Pour rappel, en 2019, le conseil municipal a décidé de louer la licence IV pour 50 euros.

En raison du covid, une suspension de paiement avait été voté, le bar étant fermé du 17/09/2020 au 6/07/2021.

Une nouvelle délibération a été reprise pour reprendre le paiement au 7/07/2021. La commune n'a titré qu'à partir du 17/09/2021.

Un nouveau contrat a été conclu. A ce jour, il convient de renouveler le contrat.

Mme le Maire propose une durée de 6 mois pour un montant de 60 euros par mois.

Délibération prise à l'unanimité

## 6. Questions diverses

- Chemins de randonnée

Un groupe de travail a été constitué pour travailler sur la possibilité d'obtenir des subventions pour l'entretien des chemins de randonnée.

(Mathias Aletru, René Gallard, Marilyne Beaudonnet, Françoise Peyrouzet)

- MAPA Chaudière.

Le marché est clos depuis le 18/10. Il convient désormais d'analyser les offres. Une réunion avec le bureau d'études est prévue le 15/11 pour le retour.

- Eglise

L'entretien est à la charge de la commune. Un groupe d'élus passera au moins une fois par trimestre

- Téléthon

Du 28/11 au 2/12, « Viens boire un café » aura lieu à la médiathèque.

Prévoir une information auprès des administrés et du café.

- Illuminations de Noël

La période d'illumination de Noël se fera sur une durée de 10 jours. Il faudra prévoir d'aménager autour du grand sapin sur la place.

Fin de séance à 20h45.